



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.....	33	-----
Présents	26	Séance n° 4
Représentés.....	7	-----
Absent	0	

DELIBERATION N° 2022DEL-FIN-64

Le 29 septembre 2022 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en salle Joséphine Baker, 4 rue du Stade à Chevilly-Larue, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2022.

Sont présents :

Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Philippe KOMOROWSKI, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Alain PETRISSANS, Marie FRANCOIS, Murielle DESMET, Michel JOLIVET, Hadi ISSAHNANE, Jean-Roch COGNET, Noélie ODONNAT, Armelle DAPRA, Safia RIZOUG, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Yacine LADJICI, Geneviève GLIOZZO, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

Absents ayant donné procuration :

Nora LAMRAOUI-BOUDON représentée par Barbara LORAND-PIERRE
Boukouya FOFANA représenté par Hadi ISSAHNANE
Jean-Roch COGNET représenté par Philippe KOMOROWSKI
Olivier LAVERDURE représenté par Alain PETRISSANS
Matthias DESCHAMPS représenté par Patrick BLAS
Amel MATOUK représentée par Renaud ROUX
Paule ABOUDARAM représentée par Armelle DAPRA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Nathalie CHARDAIRE est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 Août 2015 ;

Vu la délibération n°2022DEL-FIN- 01 du 17 février 2022 relative au débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°2022DEL-FIN- 11 du 31 mars 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022 ;

Vu la délibération n°2022DEL-FIN- 42 du 30 juin 2022 relatif à l'affectation des résultats du compte administratif 2020 du budget ville ;

Vu la présentation du projet de budget supplémentaire 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les résultats de clôture 2021 du budget de la ville ainsi que les restes à réaliser ;

Après avis de la commission Finances, évaluation des politiques publiques et démocratie locale ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Régine BOIVIN ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Geneviève GLIOZZO, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA) ;

Article 1 : Dit que les résultats 2021 sont les suivants et sont repris au budget supplémentaire 2022 :

Détermination du résultat	DEPENSES			RECETTES			SOLDE
	de l'année	restes à réaliser	total	de l'année	restes à réaliser	total	
Fonctionnement	40 557 234,05	0,00	40 557 234,05	44 609 011,38	0,00	44 609 011,38	4 051 777,33
Investissement	9 682 403,45	6 975 578,52	16 657 981,97	8 493 390,16	4 720 950,00	13 214 340,16	-3 443 641,81
TOTAL	50 239 637,50	6 975 578,52	57 215 216,02	53 102 401,54	4 720 950,00	57 823 351,54	608 135,52

Article 2 : Approuve chapitre par chapitre, le budget supplémentaire de la ville pour l'année 2022 pour les montants figurant ci-après :

	résultats 2021 du budget ville	reports	propositions nouvelles	Total BS
dépenses de fonctionnement		0,00	1 293 778,52	1 293 778,52
recettes de fonctionnement	608 135,52	0,00	685 643,00	1 293 778,52
dépenses d'investissement	1 189 013,29	6 975 578,52	702 370,46	8 866 962,27
recettes d'investissement		4 720 950,00	4 146 012,27	8 866 962,27

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture par télétransmission le 01/10/2022 et sa publication le 01/10/2022



Madame la Maire,
Stéphanie Daumin